**COMPTE-RENDU REUNION CONSEIL DU MERCREDI 22 Août 2018**

Début de séance : 18H30

**Présents :** FLABAT Patrick, DEGROOTE Thierry, GENIN Francis, MARTIN Philippe, COLLIGNON Daniel, BOGARD Denis, COLNET Jean-Baptiste

**Absents :** CHENOT Tony, MOMPEURT Adeline

**Pouvoirs :**

***1/ Désignation du secrétaire de séance :***

 DEGROOTE Thierry est désigné.

***2/ Compétences CC2T***

* La CC2T a lancé une étude globale « eau » ayant pour objectif de définir une solution pour l’exercice des compétences eau et assainissement au 1er janvier 2020. Une délibération de principe est demandée aux communes afin d’approuver ou non la prise de compétences par la cc2t. Le conseil municipal refuse à l’unanimité.
* Suite à la fusion de la CCT et de la Communauté de communes des côtes en Haye, les statuts de la CC2T ont été modifiés par l’ajout de la compétence optionnelle concernant les modes d’accueil de la petite enfance « action sociale d’intérêt communautaire ». La CC2T nous demande donc de délibérer pour approuver ces statuts et donner un avis favorable ou non à la compétence optionnelle. Le conseil manquant de précisions sur cette compétence petite enfance, décide à l’unanimité de donner un avis défavorable et de ne pas approuver les statuts.
* Afin de pouvoir bénéficier d’un remboursement lié aux dépenses réalisées antérieurement lors de la révision de notre PLU la CC2T nous demande de bien vouloir signer une convention financière qui l’engage à nous indemniser à hauteur de 2742€. Le conseil municipal accepte à l’unanimité.

***3/ Indemnités Trésorière Principale***

 Le conseil municipal décide à l’unanimité d’attribuer 50% de l’indemnité fixée au receveur municipal pour l’année 2018.

***4/ Vente de coupe de bois***

 L’ONF informe de la vente en bloc de la parcelle n°38 aura lieu le 13 septembre 2018.

***5/ Convention prêt de matériel***

 Proposition est faite d’établir une convention pour le prêt des tables et bancs afin de pouvoir être indemnisé en cas de perte/vol ou casse du matériel. Le conseil municipal accepte à l’unanimité.

6/ ***Questions diverses***

* Le Maire informe que dans le cadre de l’élaboration du PLUI, une réunion de travail sur le PADD présentant les travaux menés lors des réunions communautaires et un échange sur des enjeux plus locaux et propres à notre commune aura lieu le Mardi 11 septembre à 18h00 à la salle de conseil.
* Suite aux dégâts causés sur un pont en octobre 2017 par une entreprise sous traitante lors du débardage l’assurance organise une contre expertise le 17 septembre avec les tiers responsables.
* Suite de l’affaire « dettes de Monsieur MUNIER envers la commune »

 Le juge déclare recevable l’opposition de la commune et renvoi à la commission de surendettement l’examen de la situation de Monsieur MUNIER.

* Le Maire informe des nombreuses dépenses qu’engendre le logement du Presbytère et fait remarquer que le faible montant du loyer ne couvre pas les frais de ceux-ci.

Il évoque une réflexion sur la vente éventuelle de cette bâtisse. Affaire à suivre…

* Un conseiller aborde le problème du nettoyage des trottoirs et fait remarquer que même s’il est demandé à chacun de faire propre devant chez lui ce n’est pas fait par tous.

***L’ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h30.***